

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MARS 2017.**  
**sous la présidence du maire Alain Marzin.**

**Ordre du jour :**

**1- Vote des taxes locales :**

Sur proposition du maire, le conseil municipal a délibéré pour le maintien des taux actuels, c'est à dire.

	Moyenne Départementale
Taxe d'habitation : 13,97%	30,67%
Taxe foncière bâtie: 18,62%	22,30%
Taxe foncière non bâtie : 59,75%	75,60%

Avis favorable du conseil municipal.

**2 - Participation au budget du C C A S :**

Les principales dépenses étant le repas des anciens et les colis de Noël , ainsi que les subventions au SIASC(service de portage des repas à domicile), et aux familles pour les enfants en séjour pédagogique (nuitées).

Seules recettes, les fermages et la participation du budget communal.

En 2017, une parcelle ayant fait l'objet d'une vente pour 5.116€, de ce fait la participation de la commune s'élèvera à 250€ (4500 en 2016).

Avis favorable du conseil municipal.

**3- Participation communale 2017 à l'OGEC.**

Le coût de fonctionnement d'un élève du primaire à l'école publique étant de 578,83€ pour l'année 2016.

La participation pour 2017 sera donc de 18.522,56€ pour 32 élèves du primaire scolarisés à l'école privée et domiciliés à Maël-Carhaix.

Avis favorable du conseil municipal.

**4 – Subventions 2017 : (communale)**

Alors on danse:200€ /Amicale Sapeurs- Pompiers:150€/Club Cyclos : 250€  
Baleerien : 150€ / APEL , école publique : 100€ /Danserien Kreiz-Breizh:500€  
Société de chasse : 350€/ Asso animation touristique:300€/ Anciens d'Algérie : 200€/  
JSKB : 200€/ Société de pêche:200€/USMC : 2700€ / Office des sports et loisirs:8000€  
Anacr:100€ / Asso « la pierre bleue : 100€/ Asso Liorzhou Kervézennec:8000€.

La liste des subventions extérieures communes sont consultables en mairie.

Avis favorable du conseil municipal.

**5 – Voirie 2017 : Attribution du marché.**

Après analyse de l'ADAC et de l'appel d'offres du groupement de voirie .Le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage

Montant tranche ferme : 93.630,00€TTC

tranche conditionnelles : 25.008,00€ TTC

Total : 118.638,00€ TTC.

**6 – Budgets ( Compte administratif 2016)**

**COMMUNE** : En fonctionnement : le résultat de l'exercice dégage un excédent

cumulé de 367.240, 89€  
en investissement : le résultat de l'exercice présente un excédent à la clôture  
de 329.592,71€.

**ASSAINISSEMENT : (compte administratif 2016).**

En fonctionnement : le résultat de l'exercice dégage un excédent de 56.044,96€  
En investissement : le résultat de l'exercice dégage un excédent de 22.482,15€.

**LOTISSEMENT :**

En fonctionnement : le résultat de l'exercice présente un déficit de -12.927,04€  
En Investissement : le résultat de l'exercice présente un excédent de +27.851,46€.

-----

**Budgets Primitifs 2017 :**

**COMMUNE** : En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 1.260.000€.

En investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 1.865.000€.

(avec comme principaux projets : les entrées de bourg:630.000€ / voirie:120.000€ / aménagement Rue de la gare:1ere tranche 171.500€ / Effacement réseaux rue de la gare:80.000€.).

Un emprunt étant inscrit pour 250.000€ (2ème sem 2017, avec 1ere échéance sur 2018.

**ASSAINISSEMENT** : En fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 185.000€.

En investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 337.000€.

Budget très serré, laissant peu de marge de manœuvre.

**LOTISSEMENT** : En section de fonctionnement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 504.732,30€.

en section investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 519.656,72€.

Avis favorable du conseil municipal.

**7 - ETUDE DIAGNOSTIC RESEAUX** : Rue de la Gare et annexes.

La commune a sollicité le cabinet IRH, maître d'oeuvre pour le renouvellement des canalisations d'eau potable, pour présenter une proposition afin d'effectuer un diagnostic des réseaux assainissement et eaux pluviales. Travaux préalables à l'aménagement de la rue et à l'effacement des réseaux électriques.

Montant de la mission:6.408€ttc.

Avis favorable du conseil municipal.

**8- Indemnités d'élus** - modification de référence à l'indice 1015.

Le décret 2017-85 du 26 Janvier 2017 a fait passer l'indice brut terminal de référence à 1022. Cet indice sera encore modifié en 2018, il deviendra l'indice 1028.

Avis favorable du conseil municipal.

**9- Urbanisme : C U à Keroguiou :**

La commune a pris une délibération motivée concernant la demande de C U déposée

le 17 02 2017, afin de diviser la parcelle Y N 29, et envisager une nouvelle construction.  
Cette délibération sera transmise à la commission CDPENAF, ( pour avis).

Avis favorable du conseil municipal pour cette délibération, puis pour l'extension  
B T (30m à créer ; coût : 2017€).

#### **10- Motion de soutien aux Agriculteurs :**

L'agriculture traverse une grave crise, économique, sociale et humaine, dans toutes les filières d'élevage.

En cette période électorale, le conseil municipal a adopté à l'unanimité une motion afin qu'émerge un débat sur l'avenir de notre agriculture et particulièrement l'avenir des agricultrices et des agriculteurs, socle de la première économie de la région.

Motion expédiée par Mr Alain Briens, maire de Plédéliac, à tous les maires du Département.

#### **11- Questions et Informations diverses :**

– **Le contentieux commune / Mr Bayet .** Par délibération du 11 09 2015, le conseil municipal autorisait le Maire à former un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel de Nouméa du 9 04 2015.

Le pourvoi ayant été rejeté en date du 1 02 2017, l'affaire étant désormais close.

#### **Contentieux complexe Kerfers :**

Suite aux fortes précipitations début Février, l'expert judiciaire s'est déplacé pour venir constater les infiltrations consignées dans son rapport.

#### **Avancement des travaux :**

Vestiaires : les travaux sont terminés, et les locaux ouverts.

**Cabinet Médical :** les travaux sont achevés, les nouveaux médecins vont pouvoir s'y installer prochainement.

**Aménagement, entrées de bourg :** La réunion présentant l'avant projet est programmée prochainement.

#### **Elections présidentielles :**

Les permanences aux bureaux de vote vont être établies.